



COMMUNE DE BELMONT-DE-LA-LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

**Eau ----- p2**

**Assainissement collectif ----- p16**

**Exercice 2016**

# SOMMAIRE

## PARTIE EAU POTABLE

### **A - Caractérisation technique du service (p.3)**

- 1-Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service
- 2- Estimation de la population desservie
- 3- Nombre d'abonnés
- 4- Production de l'eau
  - Ressources en eau*
  - Installations de production*
  - Eaux traitées*
  - Protection de la ressource*
  - Achats et ventes d'eau à d'autres services d'eau potable*
- 5 – Distribution de l'eau
  - Les réservoirs*
  - Le réseau*
  - Les compteurs d'eau*
  - Les branchements*
  - Bilan des volumes mis en œuvre*

### **B - Tarification de l'eau et recettes du service (p.8)**

- 1 –Les modalités de tarification
  - Le type de tarification*
  - Le facture d'eau*
- 3 - Recettes

### **C - Indicateurs de performance (p.10)**

- 1 – Qualité de l'eau
- 2 – Qualité de service
  - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées*
  - Délai maximal d'ouverture des branchements*
  - Taux de réclamation*
- 3 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- 4- Rendement du réseau de distribution
- 5- Indice linéaire des volumes non comptés
- 6- Indice linéaire de pertes en réseau
- 7- Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

### **D - Financement des investissements (p.14)**

- 1 – Montants financiers des travaux
- 2 - Etat de la dette du service
- 3 – Amortissement
- 4- Travaux engagés pendant l'exercice
  - Les travaux réalisés par la collectivité*
  - Les travaux réalisés par l'exploitant*
- 5- Besoins futurs

### **E - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau (p.16)**

- 1 – Abandons de créance ou à un fonds de solidarité
- 2- Opérations de coopération décentralisée

### **F – Tableau récapitulatif des indicateurs (p.17)**

## A - Caractérisation technique du service

---

### 1 -Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service

---

La commune de Belmont-de-la-Loire assure la compétence eau potable pour l'ensemble de son territoire. Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Le délégataire est la société SAUR en application d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 12 ans. L'échéance normale du contrat est le 31 décembre 2025.

Le délégataire a pour missions principales :

- L'entretien, la surveillance, le bon fonctionnement et les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'eau potable : ouvrages de production et périmètres de protection et de distribution d'eau potable.
- La gestion de la clientèle ainsi que la facturation
- La création de branchements

Existence d'un règlement de service approuvé le 29 novembre 2013

Existence d'un schéma directeur finalisé en 2011

### 2- Estimation de la population desservie

---

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 605 habitants (population INSEE)

### 3 - Nombre d'abonnés

---

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques.

Le service public d'eau potable dessert 864 abonnés au 31 décembre 2016.

	2014	2015	2016
<b>Abonnés domestiques</b>	890	879	864
<b>Abonnés non domestiques</b>	-	1	-
<b>Total</b>	890	880	864

Sachant que le réseau comprend 57 098 mètres linéaires de canalisations,

- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **15,13 abonnés/km** au 31/12/2016 (15,45 abonnés/km au 31/12/2015).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,85 habitants/abonné au 31/12/2016 (1,82 habitants/abonné au 31/12/2015).
- La consommation moyenne par abonné (volumes facturés rapportée au nombre d'abonnés) est de 70,83 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016. (68,17 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015).

## Comparaison avec le nombre de branchement

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Branchements</b>	910	899	885

Le nombre d'abonnés diffère du nombre de branchements (21 unités de plus). En règle générale, un abonné a un branchement mais il peut en avoir plusieurs (branchements de pré ou branchements des bâtiments communaux).

## 4 – Production de l'eau

### Ressources en eau

L'alimentation en eau de la population est assurée par le captage de plusieurs sources souterraines situées sur le territoire communal :

#### Captage La Chadelle

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « La Raye » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1972.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat : section D n°1400, 1102, 1100

#### Captage de La Raye

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « La Raye » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1972.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat : section D n°1388, 1106, 1107, 1108, 1406, 1097, 1098, 157 (en partie), 143 (en partie), 1091.

#### Captage de Doris

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « Doris » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 9 juin 1992.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat : section E n°912, 841, 728, 910, 908, 839, 906, 723, 914, 904, 916, 918.

#### Captage Fontany Est et Fontany Ouest

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « Fontany » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 1978.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat du captage Fontany Est : section F n°1444, 1446, 1448, 475, 1426, 1428, 476.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat du captage Fontany Ouest : section F n°424, 1422, 1441, 1424, 462, 1430.

#### Captage des Fouilloux

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat du captage : section F n°1417, 1421, 1416.

### Installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Volume prélevé/produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé/produit durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>
Station reminéralisation et réservoir Trémontet	2015	10 m <sup>3</sup> /h	48 145	45 074
Station reminéralisation Fouilloux	2015	8 m <sup>3</sup> /h	37 399	33 371
<b>Total</b>			85 544	78 445

Le délégataire, dans son rapport d'activité, ne distingue pas le volume produit du volume prélevé. En effet, les compteurs à Trémontet Bas et aux Fouilloux sont situés après traitement de l'eau prélevée.

### Eaux traitées

Deux stations de reminéralisation, l'une à Trémontet, l'autre Aux Fouilloux, sont en service depuis février 2015. Les eaux brutes subissent un traitement de reminéralisation. L'eau mise en distribution est désormais à l'équilibre calco-carbonique. Elle n'est donc plus agressive vis-à-vis des canalisations, permettant ainsi d'éviter les phénomènes de corrosion du réseau et de réduire de manière significative les risques sanitaires liés à la dissolution des métaux (cuivre, nickel...).

Un traitement de désinfection par chloration (hypochlorite de sodium) est réalisé en fin de traitement pour garantir la qualité microbiologique et le maintien d'un résiduel de chlore dans le réseau de distribution.

### Protection de la ressource en eau

*La protection des ressources en eau (captage, forage...) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :*

*0 % : aucune action ;*

*20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;*

*40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;*

*50 % : dossier déposé en préfecture*

*60 % : arrêté préfectoral ;*

*80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;*

*100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté*

*En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.*

**indice d'avancement de la protection des ressources en eau: 80%**

### Achats et ventes d'eau à d'autres services d'eau potable

Aucun recours à un achat d'eau n'a été nécessaire en 2016. Le dernier achat date de 2009 au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS). Aucune vente d'eau n'a été réalisée à une collectivité publique. Par conséquent, le volume produit est le même que le volume mis en distribution.

## 5 – Distribution de l'eau

---

### Les réservoirs

Pour distribuer l'eau, la commune possède 7 réservoirs d'une capacité totale de 930 m<sup>3</sup>.

- Trémontet Haut : 1 cuve de 200 m<sup>3</sup>
- Station de Trémontet, 2 cuve droite de 100 m<sup>3</sup> chacune
- Doris : 1 cuve de 30 m<sup>3</sup>
- Fouilloux : 1 cuve de 100 m<sup>3</sup>
- 4 Vents : 2 cuves de 200 m<sup>3</sup> chacune

### Le réseau

Le Rapport Annuel du Délégataire 2016, donne un linéaire total de 57 098 ml (linéaire de réseaux de desserte sous entendu hors branchement).

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Drain	0	855
Fonte	100	1804,58
Fonte	125	1607,29
Fonte	150	587,2
Fonte	60	5519,67
Fonte	80	6244,78
Grès	Inconnu	91,7
Inconnu	Inconnu	36,1
Polyéthylène	32	212,6
Polyéthylène	40	67,06
Polyéthylène	50	616,78
Polyéthylène	63	1123,3
Polyéthylène	75	1169,7

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
PVC	100	5
PVC	110	2190,5
PVC	125	646,5
PVC	140	34,4
PVC	160	54,1
PVC	200	50,1
PVC	32	1543,59
PVC	40	910,64
PVC	50	8823,13
PVC	63	5370,77
PVC	75	1958,8
PVC	90	14974,93

<b>Total</b>	<b>57 098,22</b>
--------------	------------------

La commune est doté d'une part importante de canalisations en PVC et fonte.

Les PVC posés avant les années 80, outre l'inconvénient d'être des PVC collés avec des problématiques de fuites aux joints, présentent le risque, pour certains lots, de relarguer des CVM, molécule cancérigène. L'ARS lance une campagne d'analyses ciblées sur ces canalisations à risque.

### Les compteurs d'eau

885 compteurs d'eau actifs sur la commune. Près de 260 compteurs ont 13 ans et plus et doivent faire l'objet d'un programme de renouvellement. 6 compteurs ont été renouvelés en 2016 (16 compteurs avaient été renouvelés en 2015).

Le plus grand nombre d'entre eux concerne les compteurs pour particulier de diamètre 15 mm.

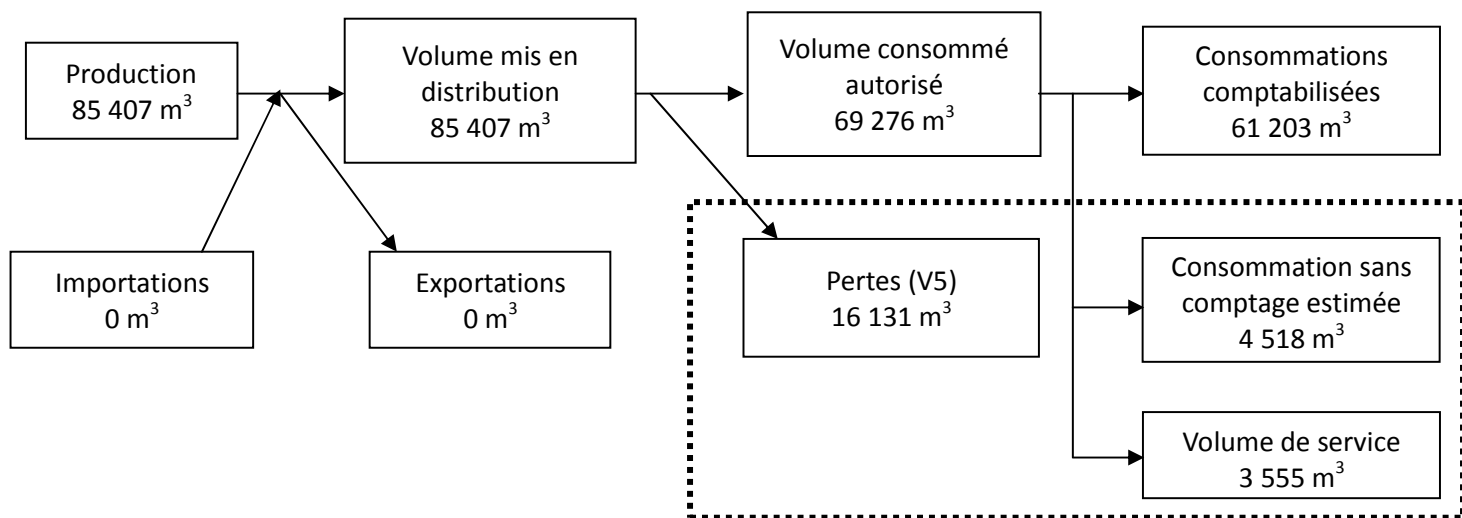
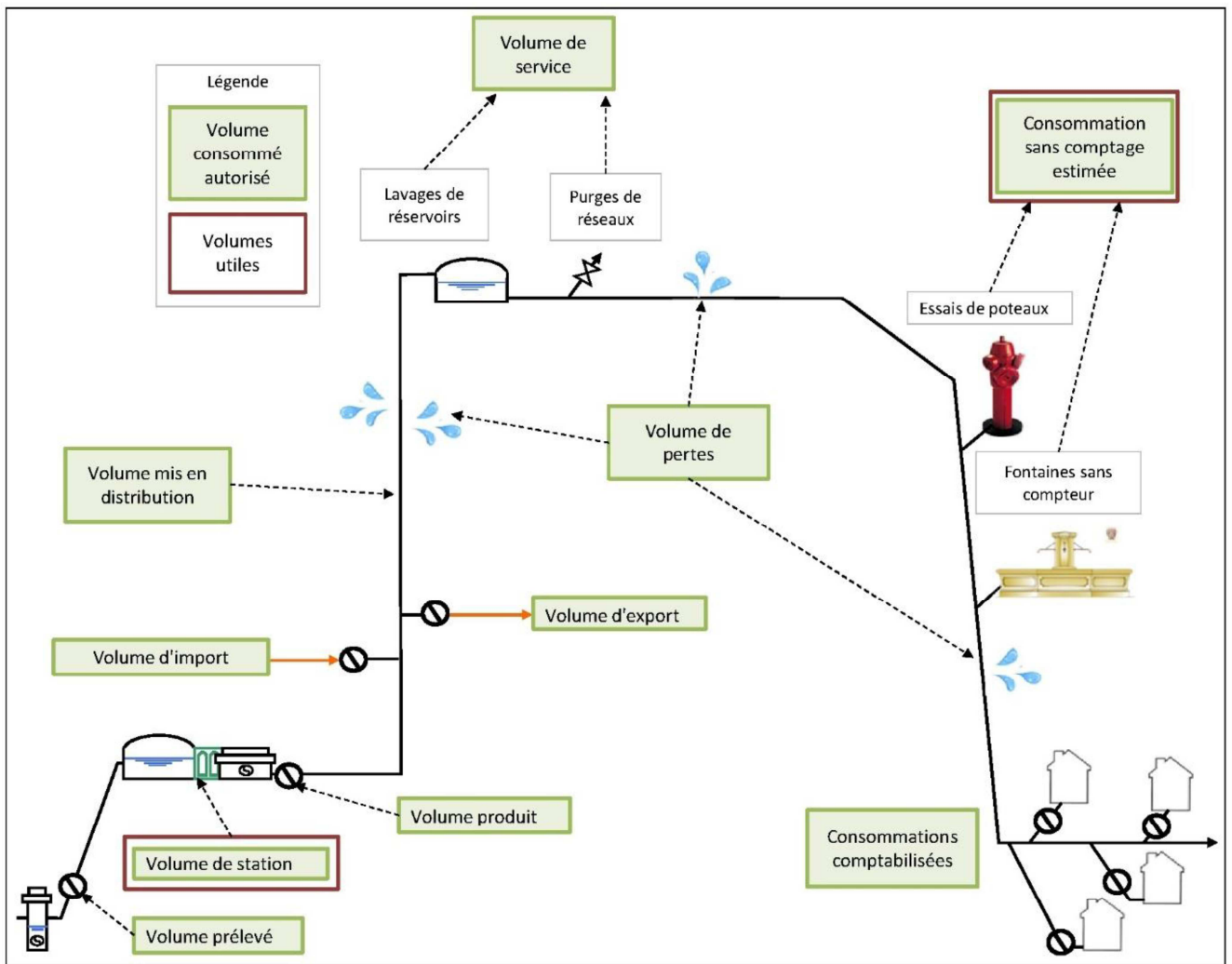
### Les branchements

<b>BRANCHEMENTS</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre total de branchement, en service ou non	910	899	885
Dont branchements neufs	10	4	5

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire de la commune.

Le non-respect de la limite de qualité fixée pour le plomb au robinet du consommateur ne peut être imputable qu'aux parties privées de branchements demeurées en plomb.

### Bilan des volumes mis en œuvre



### **Volume produit**

Les données de production présentées ci-dessus sont issues de la télégestion de l'exploitant sur l'année calendaire.

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Total en m<sup>3</sup></b>	77 965	85 407	+9.5%

### **Volume consommé autorisé**

C'est le volume effectivement consommé. Il tient compte des fuites sur le réseau de distribution.

### **Consommations comptabilisées**

C'est le volume d'eau potable vendu aux abonnés résultant des relevés des appareils de comptage et ramené à 365 jours.

	<b>Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m<sup>3</sup></b>	<b>Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m<sup>3</sup></b>
Abonnés domestiques	63 521	61203
Abonnés non domestiques	33	0
<b>Total vendu aux abonnés</b>	<b>63 554</b>	<b>61 203</b>

### **Volume consommateurs sans comptage**

Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment l'eau nécessaire incendie (Essais des PI/BI et manoeuvres incendie).

### **Volume de service du réseau**

Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

## **B – Tarification de l'eau et recettes du service**

---

### **1 – Les modalités de tarification**

---

#### **Le type de tarification**

Le tarif comprend :

- Une partie fixe (abonnement),
- Une partie variable proportionnelle à la consommation en eau potable.

Le tarif de la part collectivité est voté par l'assemblée délibérante.

Le tarif de la société d'exploitation SAUR est fixé contractuellement et indexé une fois par an au 1er janvier.

Taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.



Les volumes sont relevés une fois par an, en juin. La période de consommation est donc du 01/07 au 30/06 de chaque année.

Deux factures sont émises : une facture sur consommation réelle et une facture sur consommation estimée.

Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
--	--

EXPLOITANT		
Part fixe en €		
Abonnement DN 15mm	49.94	49.76
Abonnement DN 20mm		74.64
Abonnement DN 30mm		99.53
Abonnement DN 40mm		149.29
Abonnement DN 60 mm et plus		199.06
<b>Part proportionnelle en €/m<sup>3</sup></b>	<b>0,6093</b>	<b>0,6071</b>

COLLECTIVITÉ		
Part fixe en €		
Abonnement	49,90	49,90
<b>Part proportionnelle en €/m<sup>3</sup></b>	<b>1,24</b>	<b>1,24</b>

REDEVANCES ET TAXES		
Prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0.07	0.07
Pollution domestique (€/m <sup>3</sup> )	0.23	0.23
TVA	5.50%	5.50%

La part de l'exploitant connaît une baisse de 0,36% et celle de la commune est la même que celle de l'année précédente (décision du conseil municipal).

### La facture d'eau

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

	2016	2017
Exploitant	123,06	122,61
Collectivité	198,70	198,70
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,4	8,4
Redevance de pollution domestique	27,60	27,60
TVA	19,67	19,65
<b>Total (€TTC)</b>	<b>377,43</b>	<b>376,96</b>

Une facture de 120 m<sup>3</sup> s'élève à 376.96€, taxe et redevances comprises. Elle est en baisse de 0.41€ par rapport à l'exercice précédent. Le prix moyen du m<sup>3</sup> consommé pour une facture de 120 m<sup>3</sup> est de 3.15€/m<sup>3</sup>, taxe et redevances comprises, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 2 – Recettes

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous en euros.

	2015	2016
<b>PART COLLECTIVITE</b>	<b>116 890</b>	<b>115 322</b>
Vente d'eau aux usagers	116 890	115 322
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		
Recettes liées aux travaux		
Contribution exceptionnelle du budget général		
<b>PART EXPLOITANT</b>	<b>87 193</b>	<b>97 091</b>
Vente d'eau aux usagers	82 132	80 830
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		
Recettes liées aux travaux	2 101	9 634
Produits accessoires	2 960	6 627
<b>AUTRES</b>	<b>15 237</b>	<b>17 329</b>
Redevance prélèvement		
Redevance lutte contre la pollution		
<b>TOTAL</b>	<b>219 320</b>	<b>229 742</b>

## C – Indicateurs de performance

### 1 – Qualité de l'eau

Deux types de contrôles sont réalisés :

- Le contrôle sanitaire, effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- L'autocontrôle de l'exploitant

Et portent sur les analyses bactériologiques et physicochimiques.

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Nombre analyses 2016	Nombre Analyses conformes 2016	Taux de conformité 2016	Taux de conformité 2015
<b>Contrôle sanitaire</b>				
Bactériologique	21	20	95.45 %	100 %
Physico-chimique	26	26	100 %	100 %
<b>Surveillance de l'exploitant</b>				
Bactériologique	44	44	100 %	100 %
Physico-chimique	44	44	100 %	100 %

Une non-conformité par rapport aux limites de qualité a été observée sur le contrôle sanitaire lors de cet exercice. L'analyse met en évidence la présence de 1 E.Coli et 2 Entérocoques. Après enquête de l'exploitant, il s'avère que le jour du prélèvement l'abonnée utilisait sa source privée (absence de chlore résiduel et faible conductivité) et pas l'eau distribuée par le réseau public.

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

Pour l'année 2016, aucune interruption de service non programmée n'a été dénombrée, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés.

### Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de 89,39%.

### Taux de réclamation

Au sein du service clientèle, l'ensemble des demandes des abonnés est répertorié dans un registre, qui fait état de la réception de 6 réclamations. Le taux de réclamations est donc de 6.9 pour 1000 abonnés.

## 3 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

---

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. Un indice de 0 à 120 est attribué selon la qualité des infos disponibles sur le réseau eau potable.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Valeur	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b>			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	98,28 %	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	98,45 %	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	non	0
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	non	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>95</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

#### 4 – Rendement du réseau de distribution

Les volumes utilisés pour le calcul du rendement sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j.

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution

$$\text{Rendement de distribution} = \frac{V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{sans comptage estimé}} + V_{\text{volume de service}} + V_{\text{volume exporté}}}{V_{\text{volume produit}} + V_{\text{volume importé}}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement global du réseau	86.1 %	81.1 %

L'estimation de ce rendement permet d'apprécier la qualité du réseau, son bon fonctionnement, et l'efficacité de la distribution. Il est en effet en partie lié à la perte d'eau sur le réseau.

Pour information, les collectivités sont tenues d'atteindre des seuils minimaux de rendement, fixés à 85 % pour les zones urbaines et à 65.6 % en zones rurales.

### 5 – Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{volume mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{\text{Longueur réseau} \times 365}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1.16 m<sup>3</sup>/j/km. Cet indicateur est en hausse par rapport à 2015 (0.67 m<sup>3</sup>/j/km).

### 6 – Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau.

$$\text{Indice linéaire de perte} = \frac{V_{\text{pertes}}}{\text{Longueur réseau} \times 365}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire de perte est de 0.77 m<sup>3</sup>/j/km. Il était de 0.52 en 2015.

L'indice linéaire de pertes est en hausse cette année, démontrant une augmentation des volumes de pertes, en concordance avec l'évolution du rendement.

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a établi des valeurs de référence qui permettent de qualifier la performance des réseaux en fonction de leur nature.

Indice linéaire de perte En m <sup>3</sup> /j/km	Réseau rural	Réseau intermédiaire	Réseau urbain
Bon	< 1,4	< 3,1	< 7,2
Acceptable	De 1,4 à 2,4	De 3,1 à 4,8	De 7,2 à 9,6
Médiocre	De 2,4 à 3,8	De 4,8 à 7,9	De 9,6 à 15,1
Mauvais	> 3,8	> 7,9	> 15,1

La commune a une densité de type rural et un indice linéaire de pertes de 0,77 le qualifiant de bon.

Pour information, le délégataire s'est engagé à atteindre un rendement de 85% minimum dès la troisième année du contrat (signé le 31 décembre 2013) et un indice linéaire de pertes maximum de 0.58 m<sup>3</sup>/j/km.

## 7 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

---

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Il rend compte de l'effort mené pour le maintien en état du patrimoine.

Au cours des 5 dernières années, 0.738 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, nous obtenons un taux de renouvellement de :  $0.738/57,098 \times 20 = 0.26 \%$  (contre 0.32% en 2015)

Selon l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement 2017 - Panorama des services et de leur performance en 2014, cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,58 %. Le taux moyen au niveau de la région Rhône-Alpes-Auvergne se situe entre 0.70 et 0.80.

## D – Financement des investissements

---

### 1 – Montants financiers des travaux

---

#### Dépenses

Libellés	CA 2015	CA 2016
Constructions	420 603.97	87 478,91
Installation, matériel et outillages techniques	46 815.19	36 713,60

#### Recettes

Libellés	CA 2015	CA 2016
Subvention agence de l'eau	211 075.06	76 831,33
Subvention du département	16 714.29	166 527,00

### 2 – Etat de la dette du service

---

	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31/12	-	600 000	0,00
Remboursement en cours d'exercice	-	3 801,52	604 029,73
Dont en capital	-	0,00	600 000,00
Dont en intérêts	-	3 801,52	4 029,73

### 3 – Amortissement

---

	2014	2015	2016
Dotation aux amortissements		49 799,01	48 768,31
Dont dotation aux amortissements des subventions		5 212,61	5 630,61
Dont dotation aux amortissements des immobilisations		44 586,40	43 137,17

#### 4 – Les travaux engagés pendant l'exercice

---

##### Travaux réalisés par la collectivité

2014	Construction de deux stations de reminéralisation au Fouilloux et à Trémontet
2015	Renouvellement canalisation Rte de Charlieu,
2016	Installation Télésurveillance du compteur de la scierie Charles Chassignol
	Déplacement canalisation en PVC DN 63 au lieu-dit La Roche pour la remettre sous domaine public
	Extension réseau au lieu-dit La Roche en PVC DN 63 sur 150 ml

##### Travaux réalisés par l'exploitant

2014	Renouvellement POMPE DOSEUSE JAVEL, réservoir Fouilloux
	Renouvellement 9 COMPTEURS
2015	Renouvellement de 16 COMPTEURS
2016	Renouvellement de 6 COMPTEURS

#### 5 – Besoins futurs

---

- Renouvellement de la canalisation en Fonte DN 80 en-dessous de Pézeron.
- Mise en place de compteurs de sectorisation :
  - o Sur le réseau de Trémontet au lieu-dit Les Pins (un comptage sur chaque départ soit 2 compteurs)
  - o Sur le réseau de Fouilloux à St Claude (un compteur)
- Ajout de 2 vannes Route de Chauffailles afin de sécuriser l'alimentation en eau de la maison de retraite
  - o Une vanne après le branchement de la maison de retraite pour éviter les coupures en cas de fuite ou de travaux.
  - o Une vanne entre la Rue du Commerce et la Route de Chauffailles pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la maison de retraite soit par le réseau de Fouilloux soit par le réseau de Trémontet.
- Renouvellement des réducteurs de pression Vers Veau et Chez Denis.
- Renouvellement de la canalisation en PVC DN 90 au lieu-dit Les Pins
- Faire fonctionner le réservoir des Quatre Vents toute l'année en installant une vanne électrique à la sortie du réservoir de Fouilloux pour faire marnier Les Quatre Vents.
- Suite aux manques de pression constatés aux lieux-dits La Croix et les Quatre Vents, étudier la possibilité d'installer un surpresseur pour augmenter la pression sur cette partie du réseau.
- Refaire enduit intérieur du réservoir de Doris.
- Etudier l'installation d'un surpresseur permanent à la chambre de Pézeron afin de secourir le réseau de Fouilloux en période de manque d'eau.
- Installer un débitmètre sur l'arrivée des sources de Fouilloux afin de suivre leur débit.
- Installer des analyseurs de chlore et de turbidité sur l'eau distribuée sur les 2 stations de traitement.

## **E – Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

---

### *1 – Abandons de créance ou à un fonds de solidarité*

---

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le nombre d'abandons de créances pour 2015 est de 0

### *2 – Opérations de coopération décentralisée*

---

Peuvent être ici listées les opérations mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet pour la commune de Belmont-de-la Loire

## **F – Tableau récapitulatif des indicateurs**

---



		Unité	2015	2016
<b>A. Qualité du service</b>				
<b>Qualité de l'eau distribuée</b>				
P101.1	Taux de conformité des analyses réglementaires pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	95.45
P102.1	Taux de conformité des analyses réglementaires pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	100
<b>Gestion du service</b>				
	Taux de réclamations	/1000	26.7	6.9
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	/1000	15	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	89.39
<b>B. Pérennité du patrimoine</b>				
<b>Etat et gestion du patrimoine</b>				
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	86.1	81.1
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/jour	0.67	1.16
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/jour	0.50	0.77
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.32	0.26
<b>C. Pérennité du patrimoine</b>				
<b>Prix et recettes</b>				
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	[€/m <sup>3</sup> ]	3.15	3.15
<b>Recouvrement et solidarité</b>				
P154.0	Taux d'impayés au 31/12/ année n sur les factures de l'année n-1	%		2.19
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0	0

# SOMMAIRE

## PARTIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### **A - Caractérisation technique du service (p19)**

- 1-Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service
- 2- Estimation de la population desservie
- 3- Abonnements au service
- 4- Système de collecte
  - Linéaire du réseau de collecte (hors branchements)*
  - Déversoirs d'orage*
- 5 - Système de traitement
  - Prétraitement*
  - Traitement biologique*
  - Traitement des boues*
- 6- Les rejets de la station d'épuration
  - Les paramètres analysés*
  - Les normes imposées de rejet*
  - Qualité eau épurée : résultats analyses MAGE*
  - Production des boues*

### **B - Tarification de l'assainissement et recettes du service (p22)**

- 1 –Modalité de tarification
- 2 - Facture d'assainissement type
- 3 - Recette du service

### **C - Indicateurs de performance (p23)**

- 1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

### **D - Financement des investissements (p25)**

- 1- Montants financiers
- 2 - Etat de la dette
- 3 – Amortissements

### **E – Récapitulatif des principales évolutions et des besoins futurs (p25)**

- 1 - Travaux réalisés en 2015
- 2- Travaux engagés
- 3- Besoins futurs

### **F - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau (p26)**

## A - Caractérisation technique du service

---

### 1 -Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service

---

La Commune de Belmont-de-la-Loire (1613 habitants, population légale 2014 en vigueur au 1er janvier 2017) porte la compétence et gère en régie simple la collecte et le traitement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.

Les services techniques mettent à disposition de ce service 3 agents. L'un est préposé à la station et assure son entretien, les deux autres agents interviennent ponctuellement sur le réseau de collecte.

- Existence d'un règlement de service approuvé par délibération du Conseil municipal le 07/12/2012
- Existence d'un diagnostic du système d'assainissement 2012-2013

Le service de la MAGE (Mission Départementale d'Assistance à la Gestion de l'Eau) du Conseil Départemental de la Loire apporte un soutien technique au service.

### 2- Estimation de la population desservie

---

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'assainissement collectif dessert 1189 habitants au 31/12/2016

### 3 - Abonnements au service

---

Abonnés domestiques	508
Abonnés non domestiques (avec autorisation de déversement)	0
Total	508

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

### 4 - Système de collecte

---

Un système de collecte est un système de canalisations qui recueille et achemine les eaux urbaines résiduaires composées des eaux usées et des eaux de pluie. Un système de collecte comprend également tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'assainissement : déversoir d'orage, bassin de rétention ...

#### **Linéaire du réseau de collecte (hors branchements)**

Le réseau est globalement unitaire sur le Bourg et séparatif sur les écarts. Il fonctionne intégralement de façon gravitaire. L'ensemble des effluents collectés sont raccordés sur une station d'épuration rejetant les eaux traitées dans l'Aaron.

Type d'effluent	Linéaire en m	Pourcentage %
Eaux usées	14 340	55.2
Eaux pluviales	5 421	20.9
Unitaire	6 209	23.9
Total	25 970	100

Extension du réseau d'eaux usées de 340 ml à « La Viaudière »

### **Déversoirs d'orage**

Un déversoir d'orage (DO) est un ouvrage qui permet de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques. C'est donc un ouvrage destiné à décharger le réseau d'assainissement d'une certaine quantité d'eaux pluviales lors d'évènements pluvieux significatifs.

Le réseau compte 6 DO. Ils sont localisés :

DO 1 : en tête de la station d'épuration (STEP)

DO 2 : à proximité de la STEP (au niveau de la clôture)

DO 3 : entre le stade de foot et le grand parking

DO 4 : Route de Cours au niveau de sa jonction avec la rue Sapaly

DO 5 : Route de Cours au niveau du grand virage

DO 6 : Chemin des Usines

DO 7 : Place du monument

## **5 - Système de traitement**

---

La station d'épuration des eaux usées, située à La Croisée, a été mise en service en 1986. Elle est de type **boues activées en aération prolongée** (dégradation aérobie de la pollution par mélange de micro-organismes épurateurs et de l'effluent à traiter, suivie de la séparation des « eaux épurées » et « boues activées ».)

Les caractéristiques de dimensionnement sont :

- Capacité de 1267 équivalent/habitant (EH), soit 76 kg de DBO5 par jour.
- Débit de référence journalier admissible : 190 m<sup>3</sup>/j

### **Prétraitement**

Il est constitué d'un dégrilleur automatique avec un entrefer de 2 cm et d'un déssableur-dégraiseur.

La graisse qui s'accumule est périodiquement pompée par un vidangeur agréé (3 vidanges en 2016).

### **Traitement biologique**

Il est composé d'un bassin d'aération dont le système d'aération et de brassage est constitué d'une seule turbine, et d'un clarificateur. Ce dernier a été à l'arrêt durant deux semaines au mois d'août entraînant un fonctionnement dégradé du système de traitement.

### **Traitement des boues**

La filière boue est constituée de 4 lits plantés de roseaux de 25 m<sup>2</sup> chacun ainsi que de 3 lits de séchage d'une surface totale de 80 m<sup>2</sup> environ. Ceux-ci avaient été retirés de la filière lors de la mise en service des lits plantés de roseaux en 2012. Ils ont été remis en service en septembre 2015.

## **5 – Les rejets de la station d'épuration**

---

### **Les paramètres analysés**

Les prélèvements en entrée et en sortie de station sont effectués par la MAGÉ et envoyés dans un laboratoire (certifié COFRAC) pour analyse des paramètres suivants :

Paramètres analysés	Signification	
DBO5	La DBO5 correspond à la quantité d'oxygène consommée par des bactéries pour dégrader la matière organique d'un échantillon.	<b>Ces deux paramètres permettent de quantifier la quantité de pollution organique</b> présente dans l'eau. En effet, dans les deux cas, plus il y a de matières organiques présentes dans l'eau et plus la quantité d'oxygène consommée sera élevée.
DCO	La DCO correspond à la quantité d'oxygène consommée par un oxydant chimique pour dégrader la matière organique et minérale d'un échantillon.	
MES	Le taux de Matières En Suspension correspond à <b>la quantité de particules solides minérales et organiques non dissoutes</b> et qui sont en suspension dans l'eau.	
NGL	Il s'agit de « <b>l'azote global</b> ». Il représente la quantité d'azote présente dans l'eau sous toutes ses formes, notamment <b>l'ammoniaque</b> (toxique) et les <b>nitrites</b> qui sont en partie responsables de la prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) dans les rivières.	
Pt	Il s'agit du <b>phosphore total</b> . Cet élément est le <b>principal facteur d'eutrophisation</b> des cours d'eau (=asphyxie du milieu aquatique à cause de la prolifération des algues).	

#### Les normes imposées de rejet :

Paramètres	Concentration en mg/l	Rendement minimum en %
DBO5	35	60
DCO		60
MES		50

#### Qualité eau épurée : résultats analyses MAGE

Date	Visites légères	Concentration en mg/l									pH
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NH <sub>4</sub>	NO <sub>2</sub>	NO <sub>3</sub>	NTK	PT	PO <sub>4</sub>	
19/04/2016	avec analyses	5,6	77	69	1	0,1	35,6	4	2,4	4	6,9
05/10/2016	avec tests		35		28		1				7.2
28/11/2016	avec analyses	9	53	20	14	0,17	3,3	14	4,2	8,74	7,4

Les concentrations en MES et en DCO sont élevées au cours des visites d'avril et octobre, probablement attribuables à une part de boues qui était rejetée au milieu récepteur. Le paramètre NH<sub>4</sub> (ammoniaque) est élevé en fin d'année montrant un problème d'aération et une quantité de boues dans le bassin trop importante.

Ces conclusions sont à utiliser avec précaution car les prélèvements ponctuels réalisés en temps sec ne prennent pas en compte les départs de boues probablement survenus lors des évènements pluvieux.

#### Production des boues

	2016	2015	2014	2013	2012
Boues extraites en m <sup>3</sup>	373	350	214	178	74.2
Boues extraites en Kg MS estimé	2312	2002	1348	961.2	452.7
Boues évacuées En Tonne de MS	0	0	0	0	0

Le volume de boue produite est calculé avec le temps d'extraction (qui permet d'estimer un volume extrait) multiplié par les concentrations de boue relevé lors des visites de la MAGE.

Malgré une constante évolution depuis 2012 du volume de boues extraites, ces volumes sont bien inférieurs au potentiel de boue à extraire (14% en 2016 de la masse attendue). Des pertes ont lieu au niveau des déversoirs d'orage et au niveau même de la station (sortie clarificateur) probablement lors des épisodes pluvieux.

Le service traitement et valorisation des boues est gérée par Charlieu-Belmont Communauté via un prestataire privé, Veolia.

## B - Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 1 – Modalité de tarification

La facture d'assainissement collectif est commune avec celle de l'eau potable. Chaque abonné au service d'eau potable et raccordé au réseau d'assainissement collectif reçoit deux factures par an.

Le service n'est pas assujéti à la TVA (L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public)

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et au 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	Sans objet	Sans objet
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	1928 €	1966 €
Participation aux frais de branchement	Sans objet	Sans objet
<b>TARIFS</b>		
<b>Pour la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	39,65€	40,00€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,97 €/m <sup>3</sup>	0,99€/m <sup>3</sup>
<b>Pour l'agence de l'eau</b>		
Modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,18 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération DL213 du 03/07/2015 fixant le tarif du service d'assainissement collectif pour l'année 2016
- Délibération du 05/10/2012 effective à compter du 05/10/2012 approuvant la réglementation et les modalités de calcul de la PAC (application d'un coefficient de dégressivité)
- Délibération DL215 du 03/07/2015 fixant le montant de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour l'année 2016.

### 2 - Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Variation en %
Pour la collectivité			
Part fixe annuelle	39.65€	40,00€	0.88 %
Part proportionnelle	116.40€	118.80€	2.06 %
Montant de la facture de 120 m <sup>3</sup>	156.05€	158.80€	1.76 %
<i>Pour l'agence de l'eau</i>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 120 m <sup>3</sup>	21.60€	21.60€	0%
<b>Total</b>	<b>177.65€</b>	<b>180.40€</b>	<b>1.55 %</b>
<b>Prix au m<sup>3</sup></b>	<b>1.48€</b>	<b>1.50€</b>	<b>1.35 %</b>

### 3 - Recette du service

	CA 2015	CA 2016
Facturation de l'assainissement collectif aux abonnés	38 827,52€	86 384,52€
Participation pour l'assainissement collectif	7 000.00€	17 070,00€
Prime de performance épuratoire de l'agence de l'eau	0€	0€
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€

## C - Indicateurs de performance

### 1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Le rapport entre le nombre d'usagers raccordés et raccordables s'établit à plus de 95 %.

### 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

En vertu de l'article D2224-5-1 du CGCT, « Les valeurs des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées rendent compte de la réalisation des descriptifs détaillés des réseaux. »

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport annuel des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) précise qu'un total de 40 points (sur 120 points) est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable [des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées] [...]

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	Oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants (1)</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	4
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	non	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	non	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	non	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>29</b>

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points



## D - Financement des investissements

---

### 1 – Montants financiers des travaux

---

#### Dépenses

Libellés	CA 2015	CA 2016
Terrains	2 100,00	
Construction		3 321,91
Installation, matériel et outillages techniques	195 066,52	133 543,06

#### Recettes

Libellés	CA 2015	CA 2016
Subvention agence de l'eau	0	0
Subvention du département	0	9 165,00

### 2 - Etat de la dette

---

L'état de la dette au 31 décembre de l'année N fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre		291 553,67€	291 553,67€
Montant remboursé durant l'exercice	en capital	29 818,91€	35 158,48€
	En intérêts	13 137,08€	13 962,03€

### 3 - Amortissements

---

	Exercice 2015	Exercice 2016
Dotations aux amortissements	63 498,14	63 495,73
Dont dotation aux amortissements des subventions	22 198,73	22 198,73
Dont dotation aux amortissements des immobilisations	41 299,41	41 297,00

## E – RECAPITULATIF DES PRINCIPALES EVOLUTIONS ET DES BESOINS FUTURS

---

### 1 – Travaux réalisés en 2016

---

- Extension du réseau d'assainissement à la Viaudière (340ml, 6 logements existants à desservir)
- Installation d'un déflecteur Inox au niveau du clarificateur
- Acquisition d'une pompe d'extraction

### 2 – Travaux engagés

---

- Réalisation de visites pour enquêtes domiciliaires à Saint-Claude

### 3 – Besoins futurs

---

- Remplacement de la station d'épuration
- Mise en séparatif du réseau chemin des Usines

### **F - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

---

	Exercice 2015
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles	0
Nombre de demandes reçues	0